

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE OUEST LIMOUSIN

### Cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale Ouest Limousin (CIAS).

*Elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Ouest Limousin.*

Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 10 mars 2020 par le conseil d'administration.

*Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes Ouest Limousin aux heures d'ouvertures des bureaux.*

### Résultats de clôture:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1		9 373.99 €	200.00 €		200.00 €	9 373.99 €
Opérations de l'exercice	308 540.71 €	299 657.23 €	223 025.84 €	223 025.88 €	531 566.55 €	522 683.11 €
Totaux	308 540.71 €	309 031.22 €	223 225.84 €	223 025.88 €	531 766.55 €	532 057.10 €
<b>Résultat</b>	<b>490.51 €</b>		<b>-199.96 €</b>		<b>290.55 €</b>	

L'exécution du budget de fonctionnement dégage un déficit de fonctionnement de 8 883,48 € sur l'exercice 2019, qui, cumulé à l'excédent N-1 (2018 : 9 373,99 €) permettra d'affecter en 2019 un montant total de 490,51 €.

L'exécution du budget d'investissement fait apparaître un résultat de 0,04 € sur l'exercice 2019, qui, cumulé au déficit N-1 (2018 : 200 €) s'élève à 199,96 €. Ce déficit sera reporté en section d'investissement dépenses sur le budget 2020.

### Section fonctionnement:

Elle regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des équipements et services du CIAS.

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- de la subvention d'équilibre de la communauté de communes ;
- des remboursements des frais de chauffage et des charges financières dues par la Résidence Services « Les Feuillardiers » et l'EHPAD « Din Lou Pelous » de Cussac ;
- des recettes de la vente des repas du service de livraison de repas à domicile ;
- de la participation du département et des communes à l'équilibre du service de livraison de repas à domicile.

#### Comparatif par chapitre avec 2018

Chapitre	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Variation en €
70	Produits des services du domaine	57 675.09 €	158 611.89 €	100 936.80 €
74	Dotations, subventions et participations	12 500.00 €	34 438.66 €	21 938.66 €
76	Produits financiers	111 790.95 €	106 606.68 €	-5 184.27 €
013	Atténuations de charges	316.00 €	0.00 €	-316.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	19 546.14 €	9 373.99 €	-10 172.15 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>201 828.18 €</b>	<b>309 031.22 €</b>	<b>107 203.04 €</b>

#### Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Ce chapitre concerne

- le remboursement des charges de chauffage dues par la Résidence Services « Les Feuillardiers » et l'EHPAD « Din Lou Pelous » de Cussac ;
- les prestations facturées aux particuliers pour la livraison des repas à domicile.

La variation de 100 900 € est liée en totalité au deuxième point qui est un nouveau service qui a été intégré au CIAS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

#### Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre concerne :

- la subvention d'équilibre attribuée par la communauté de communes ;
- les subventions du département et des communes pour le service de livraison de repas à domicile.

La variation de 21 938 € est liée :

- à l'augmentation de la subvention d'équilibre de 2018 qui avait pu être diminuée grâce à l'excédent de fonctionnement reporté 2017 ;
- aux nouvelles subventions des communes et du département permettant de financer le service de livraison de repas à domicile.

#### Chapitre 76 – Produits financiers

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts des emprunts par la Résidence Services « Les Feuillardiers » et l'EHPAD « Din Lou Pelous » de Cussac.

Il ne présente pas de variation significative, il est proportionnel à la diminution des intérêts d'emprunts (chapitre 66 des dépenses de fonctionnement).

## Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les frais liés à la mise à disposition des locaux communautaires et les intérêts des emprunts à payer.

### Comparatif par chapitre avec 2018

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Variation en €</b>
011	Charges à caractère général	55 587.46 €	151 921.40 €	96 333.94 €
012	Charges de personnel	25 995.38 €	50 145.77 €	24 150.39 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
66	Charges financières	110 671.35 €	105 473.54 €	-5 197.81 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>192 254.19 €</b>	<b>308 540.71 €</b>	<b>116 286.52 €</b>

### Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe les dépenses liées :

- au service de coordination de l'action sociale « Point écoute » situé 2 Place de l'église à Saint-Laurent-sur-Gorre ;
- aux dépenses de chauffage dues à la commune de Cussac pour la Résidence Services « Les Feuillardiers » et l'EHPAD « Din Lou Pelous » ;
- au service de livraison de repas à domicile.

Ce chapitre est en forte augmentation en 2019 car il a intégré au 1<sup>er</sup> juin 2019 le service de livraison de repas à domicile.

### Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel sont en augmentation car elles ont intégré au 1<sup>er</sup> juin 2019 le service de livraison de repas à domicile.

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre fait apparaître une dépense de 1 000 € relative à une subvention exceptionnelle versée au GEIQ service à la personne (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) pour la réalisation d'une étude de faisabilité. La constitution de ce GEIQ, qui a le statut d'une association Loi de 1901, est issue des résultats de l'enquête « services à la personne » menée par l'ADECT (Association de Développement des Emplois et des Compétences Territoriales) Ouest Limousin qui a notamment fait ressortir la difficulté des structures d'aide à domicile à pérenniser en emploi les personnes formées, et notamment les titulaires de titres ADVF (assistant de vie aux familles). Face à ce constat, la création d'un GEIQ est apparue comme pouvant être une piste pour répondre à cette difficulté.

### Chapitre 66 – Charges financières

Diminution de 5 008 €, liée à l'extinction progressive du capital restant dû.

## **Section Investissement:**

### **Dépenses d'investissement:**

Le budget d'investissement du CIAS concerne pour l'année 2019 :

- le déficit d'investissement de 200 € ;
- le remboursement du capital des emprunts : 221 525,84 € ;
- le paiement d'une caution pour la location d'un camion frigorifique : 1 500 €.

### **Recettes d'investissement**

Le montant des recettes d'investissement s'élève pour l'exercice 2019 à 223 025,88 €.

Il s'agit :

- du remboursement du capital des emprunts par la Résidence Services « Les Feuillardiers » et l'EHPAD « Din Lou Pelous » de Cussac pour un montant de 221 525,84 € ;
- du remboursement de la caution pour la location d'un camion frigorifique : 1 500 € ;
- de l'affectation de résultat d'un montant de 200 €.

### **Etat de la dette**

Le capital restant dû de la dette s'élève à 4 212 409,10 € au 31 décembre 2019.

*Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*